



**CNRS-INSERM  
INRIA-IRD-INED  
INRETS-INRP**

## **Adresse aux participants à la réunion plénière du Comité National**

# **LE CNRS DOIT GARDER TOUTES SES PREROGATIVES**

Depuis des années et de manière accélérée avec le vote du Pacte de la recherche et le vote de la LRU, le gouvernement fait des réformes qui retirent toute indépendance à la communauté scientifique. Il s'agit de piloter toujours plus étroitement les laboratoires et de les mettre au service des entreprises: création des pôles de compétitivité, des RTRA et RTRS, de l'ANR, de l'AERES, explosion des CDD, tentatives de suppressions de postes statutaires, recrutement de plus en plus tardif, annonce de primes de performance liées à des objectifs fixés, projet de transformation des EPST en agences de moyens, mise en place de l'Alliance des Sciences de la Vie et de la Santé,... Le SNTRS-CGT veut un autre avenir pour la recherche. Premièrement, la recherche ne doit pas répondre seulement aux objectifs retenus par le gouvernement et les entreprises mais à l'ensemble des besoins sociaux. Deuxièmement, il est indispensable de maintenir un équilibre entre recherche fondamentale libre et recherche finalisée. Pour cela, il faut assurer l'indépendance de la communauté scientifique. C'est pourquoi le SNTRS-CGT fait les propositions qui suivent.

### **L'EVALUATION DES UNITES ET DES CHERCHEURS PAR LE COMITE NATIONAL**

La cotutelle sur les UMR du CNRS et de ses partenaires est une nécessité. C'est un moyen d'avoir une vraie coopération avec les Universités et les autres EPST. Cela implique que les unités mixtes comme les unités propres continuent à être évaluées par le Comité National, ce que la loi dite Pacte de la Recherche permet.

Les Unités de recherche ont besoin de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens. L'évaluation des Unités doit donc bénéficier de l'apport de toutes les catégories de personnels qui contribuent au fonctionnement des laboratoires. De plus, pour bien appréhender la situation des Unités, nous pensons que les chercheurs doivent être évalués par la même instance que les unités dans lesquelles ils travaillent. La gestion des personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens est liée à l'évaluation des Unités de recherche. Il est donc cohérent qu'elle soit faite dans l'établissement d'évaluation.

La transformation du CNRS en agence de moyens ou en une fédération d'Instituts-agences de moyens n'est pas compatible par définition avec le maintien de la tutelle scientifique du CNRS sur les UMR et ne nécessite pas l'évaluation des unités par le Comité National.

### **L'EXIGENCE DE POSTES ET DE MOYENS FINANCIERS**

Un organisme de recherche dont les moyens humains et financiers baisseraient régulièrement n'aurait pas d'avenir car les besoins de recherche augmentent. Un plan de création d'emplois, accompagné de crédits réguliers suffisants pour faire fonctionner les UPR et UMR, est une nécessité. L'annulation des suppressions d'emplois qui étaient programmées pour 2010 et 2011 est donc un succès très important de la lutte des personnels.

Le reversement des fonds de l'ANR aux organismes et aux universités permettrait d'augmenter les crédits de ces établissements et de réduire les CDD qui pourrissent la vie des salariés et déstabilisent les équipes. Ce serait un moyen de renforcer l'indépendance de la communauté scientifique. Le recrutement jeune sur postes statutaires comme la revalorisation des salaires sur la base de la reconnaissance des qualifications de toutes les catégories sont des exigences pour restaurer l'attractivité des métiers de la recherche.

Pour les raisons exposées ci-dessus, le SNTRS-CGT demande au Comité National de se prononcer contre le Contrat d'Objectifs et de Moyens que le gouvernement et la direction veulent imposer. Ce contrat est aujourd'hui un contrat sans moyens ! Ce contrat entérine de fait l'abandon des prérogatives du CNRS que défend la communauté scientifique !

Nous demandons aussi au Comité National de se prononcer pour le report de la réforme du décret organique du CNRS qui n'a fait l'objet, une semaine avant sa présentation pour vote au CTP et au Conseil Scientifique, d'aucune concertation avec les syndicats et les instances scientifiques !